

Unité interdépartementale Loire/Haute-Loire  
2 avenue Grûner  
Allée C  
42000 ST ETIENNE

ST ETIENNE, le 26/09/2022

## **Rapport de l'Inspection des installations classées**

Visite d'inspection du 14/09/2022

### **Contexte et constats**

Publié sur 

#### **Association Les Ateliers Soudés**

9 RUE DE MALACUSSY  
PARC D ACTIVITE DE MALACUSSY  
42100 SAINT-ETIENNE

Références : UID4243-EAR-22-346  
Code AIOT : 0100005851

#### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 14/09/2022 dans l'établissement Association Les Ateliers Soudés implanté 9 RUE DE MALACUSSY PARC D ACTIVITE DE MALACUSSY 42100 SAINT-ETIENNE. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Cette inspection s'inscrit dans le cadre de l'action nationale dénommée « AN 100 m SEVESO ».

Cette action triennale (2020 – 2021 – 2022) vise à renforcer le contrôle des établissements bordant les sites SEVESO afin de vérifier que ces établissements ne puissent pas être à l'origine d'effets dominos sur les sites SEVESO.

Elle vise à détecter les éventuelles situations similaires à celles ayant conduit à l'accident survenu au sein de l'usine LUBRIZOL en septembre 2019 afin d'y remédier au plus tôt et d'éviter la survenue d'un accident similaire.

#### **Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- Association Les Ateliers Soudés
- 9 RUE DE MALACUSSY PARC D ACTIVITE DE MALACUSSY 42100 SAINT-ETIENNE
- Code AIOT : 0100005851
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso

L'association exploite un garage collaboratif auquel est accolé un petit atelier de chaudronnerie.

**Les thèmes de visite retenus sont les suivants :**

- Situation administrative en regard de la nomenclature des installations classées
- Contrôle de la présence d'activités susceptibles d'engendrer des effets dominos sur le site Seveso voisin

## **2) Constats**

### **2-1) Introduction**

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
  - les observations éventuelles ;
  - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Madame la Préfète; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Madame la Préfète, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Madame la Préfète, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

### **2-2) Bilan synthétique des fiches de constats**

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

| N° | Point de contrôle        | Référence réglementaire                                | Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s) | Autre information |
|----|--------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| 1  | Situation administrative | Code de l'environnement du 02/12/2021, article R 511-9 | /                                                                                                          | Sans objet        |
| 2  | Risques, effets dominos  | /                                                      | /                                                                                                          | Sans objet        |

### 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Les activités du site ne semblent pas susceptibles de générer, par effets dominos, des risques sur l'établissement Seveso voisin (Huvepharma).

### 2-4) Fiches de constats

#### N° 1 : Situation administrative

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Référence réglementaire :</b> Code de l'environnement du 02/12/2021, article R 511-9                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Thème(s) :</b> Situation administrative, Nomenclature des installations classées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Prescription contrôlée :</b><br>Situation des activités exercées en regard de la nomenclature des installations classées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <p><b>Constats :</b> La visite, objet du présent rapport, a permis de constater que le site est occupé par une association "Les ateliers soudés".</p> <p>Les activités exercées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- atelier de mécanique automobile solidaire (opérations d'entretien et de réparation de véhicules, pas d'activité de peinture),</li> <li>- petit atelier de chaudronnerie avec principalement : un poste à souder avec une bouteille de gaz de 10 kg, 1 chalumeau, 2 bouteilles de gaz de 13 kg et quelques outils pour le travail des métaux.</li> </ul> <p>Les activités exercées ne relèvent pas de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.</p>                                                                                                 |
| <p><b>Observations :</b> Le site était précédemment exploité par l'entreprise Rodage Rectification Barret Jean Paul. Cette entreprise avait bénéficié d'un récépissé de déclaration pour une activité relevant de la rubrique 2560.2 de la nomenclature (travail mécanique des métaux, récépissé n°17.936 du 7 mars 1997). La puissance déclarée dans le dossier était de 54 kW.</p> <p>Le décret n°2013-1205 du 14 décembre 2013 a modifié les critères de classement de la rubrique 2560, le seuil de déclaration est passé de 50 kW à 150 kW (seuil toujours en vigueur à la date de rédaction du présent rapport). Ainsi, suite à la modification de la nomenclature des installations classées, les activités du site sont devenues "non classées". D'après le site "société.com", l'établissement a été fermé au 1er janvier 2017.</p> |
| <b>Type de suites proposées :</b> Sans suite                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Proposition de suites :</b> Sans objet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

**N° 2 : Risques, effets dominos**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Référence réglementaire :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Thème(s) :</b> Risques accidentels, Effets dominos                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Prescription contrôlée :</b><br>Présence d'activités susceptibles d'être à l'origine de risques pour l'établissement Seveso voisin                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Constats :</b> Les bâtiments exploités par l'association sont situés à environ 35 m des premiers bâtiments du site Huvepharma (estimation à partir du site "Géoportail").<br><br>Dans ces conditions, les activités exercées par l'association "Les ateliers soudés" ne sont pas susceptibles de générer des effets dominos sur Huverpharma. |
| <b>Type de suites proposées :</b> Sans suite                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Proposition de suites :</b> Sans objet                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |